

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **27**  
Nombre de votants : **33**  
Date de convocation : **02/07/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 16 JUILLET, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

### OBJET : RISC APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) – TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

### Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA  
N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL  
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL  
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

### Absents:

XANCHO (Saint Jean Lasseille)  
P.MAURY (Thuir)  
B.COUSSOLLE (Trouillas)

### Excusés :

L.FERRER (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)

**Madame Alix BOURRAT** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

76/2019

**RESERVES INTERCOMMUNALES DE SECURITE CIVILE : APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres,  
VU le courrier de Monsieur le Préfet en date du 24 Mars 2017 à l'attention du Président de la Communauté de Communes des Aspres,

Le Président **EXPOSE** qu'à la demande du Préfet des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes des Aspres est appelé à délibérer afin de formaliser son appui technique aux RISC du territoire et de se porter maître d'œuvre pour les acquisitions de matériel.

Le seul cadre intercommunal étant validé par la Préfecture pour solliciter les aides financières auprès de l'Etat, la position favorable du Conseil permet à la Communauté de couvrir une partie des dépenses associées à ce « service » par l'octroi de subvention.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président,  
et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

**AUTORISE** le principe d'un appui technique aux RISC de Aspres-Tech et Aspres-Réart,

**AUTORISE** que la Communauté de Communes des Aspres se porte maître d'œuvre pour l'acquisition du véhicule adapté nécessaire à la surveillance des massifs, des équipements de protection et dépenses diverses,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE